



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

tunnels

Question écrite n° 9062

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle tout particulièrement l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur le dossier du tunnel du Somport. En effet, cette infrastructure routière qui sera inaugurée au mois de janvier 2003 suscite de vives inquiétudes depuis de longues années. Les habitants de la vallée d'Aspe, dans les Pyrénées-Atlantiques, craignent que leur vallée ne subisse à très court terme les mêmes nuisances sonores et taux de pollution élevés que ceux relevés dans les vallées alpines qui sont atteintes par des tunnels routiers similaires (vallée de Chamonix-Mont-Blanc, Maurienne, etc.). Cette perspective est impensable dans cette partie des Pyrénées occidentales, zone écologiquement sensible par excellence, et où se localise le seul parc national situé sur le versant français de la chaîne. Toutes les garanties doivent donc être apportées afin qu'une telle situation ne soit jamais relevée en vallée d'Aspe. Elle lui demande, donc, de lui indiquer s'il entend instaurer une réglementation automobile draconienne, notamment en direction, à la fois, des poids-lourds à desserte locale en provenance de l'Espagne et des transports internationaux routiers (TIR) qui seraient tentés de transiter par cette infrastructure plutôt que de passer par le poste frontière de Biriattou, au Pays basque, comme ils le font actuellement.

Texte de la réponse

Actuellement, plus de 80 % des échanges transpyrénéens sont assurés par les deux corridors autoroutiers A 63 et A 9, situés aux extrémités de la chaîne pyrénéenne. Toutefois, afin d'améliorer les conditions de circulation des biens et des personnes et soutenir l'activité économique des vallées pyrénéennes, la France et l'Espagne ont estimé nécessaire de moderniser les trois itinéraires centraux : Pau - Saragosse, Toulouse - Lerida et Toulouse - Barcelone. La modernisation de l'axe Pau - Saragosse se traduit du côté français, d'une part, par l'aménagement progressif à deux voies de la route nationale 134 en vallée d'Aspe en privilégiant des aménagements qualitatifs visant à améliorer la sécurité des usagers, la fluidité du trafic et les conditions de vie des habitants de la vallée, d'autre part, par la construction du tunnel du Somport dont la mise en service est intervenue le 17 janvier dernier. Par ailleurs, cet axe n'a pas vocation à être le support d'un itinéraire de grand transit routier international et son aménagement se limitera à une seule chaussée sans aucune perspective d'aménagement ultérieur de capacité. Les prévisions de trafic pour les prochaines années, établies en tenant compte de la mise en service du tunnel, font état d'une augmentation mesurée de ce trafic, confirmant ainsi le rôle de liaison régionale assuré par cet axe. Les premiers comptages effectués au cours du mois de mars 2003 confirment ces prévisions. Ainsi, le trafic moyen journalier mesuré est de 1 425 véhicules par jour dont 181 poids lourds. Par rapport aux trafics mesurés à la même période en mars 2002, on constate une évolution d'environ 500 véhicules légers et une trentaine de poids lourds. En conséquence, hormis la circulation des transports de marchandises dangereuses qui est actuellement interdite dans le tunnel, il ne semble pas souhaitable de réglementer la circulation des véhicules sur cet axe. Une telle mesure serait de nature à porter atteinte au principe de libre circulation des marchandises et des personnes.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9062

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 23 décembre 2002, page 5089

Réponse publiée le : 5 mai 2003, page 3507